



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004718\_V2-AI

SLO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND,  
en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE** N°23004718

ARTICLE 1er

Monsieur Eric DONNAY est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Massif forestier du Regnaval ».

ARTICLE 2

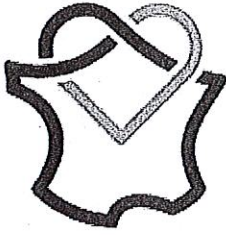
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004720\_V2-AI

SLO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N°23004720**

ARTICLE 1er

Monsieur Eric DELHAYE est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Collines du Laonnois Oriental ».

ARTICLE 2

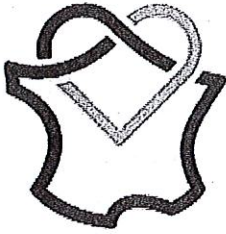
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUIL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004721\_V2-AI

S'LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE** N° 23004721

ARTICLE 1er

Madame Elisabeth CLOBOURSE est désignée comme représentante du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura.2000 « Domaine de Verdilly ».

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUIL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004722\_V2-AI

SLOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE** N°23004722

ARTICLE 1er

Monsieur Christophe COULON est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Forêts picardes : Massif de Saint-Gobin ».

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004723\_V2-AI

S'LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N° 23004723**

ARTICLE 1er

Madame Anne-Sophie FONTAINE est désignée comme représentante du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny ».

ARTICLE 2

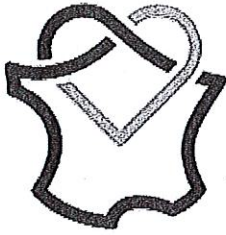
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUIL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

SLO

ID : 059-200053742-20230727-23004724\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE** N°23004724

ARTICLE 1er

Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Moyenne Vallée de l'Oise ».

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL, 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023  
Reçu en préfecture le 27/07/2023  
Publié le **SLO**  
ID : 059-200053742-20230727-23004725\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N°23004725**

ARTICLE 1er

Monsieur Eric DONNAY est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Vallée de la Sambre ».

ARTICLE 2

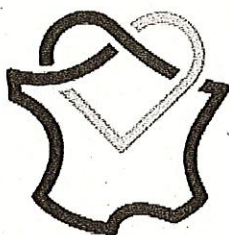
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004726\_V2-AI

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N° 23004726**

ARTICLE 1er

Madame Emmanuelle LAMARQUE est désignée comme représentante du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise ».

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

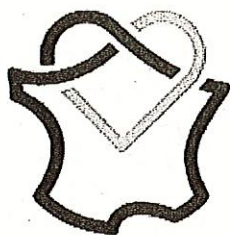
ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**





Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004727\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N° 23004727**

ARTICLE 1er

Madame Nathalie LEBAS est désignée comme représentante du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Coteaux de la Vallée de l'Automne ».

ARTICLE 2

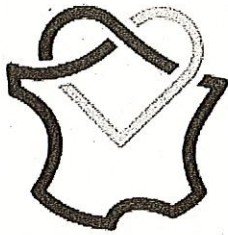
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004728\_V2-AI

## LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N°23004728**

### ARTICLE 1er

Madame Paulette JUILIEN-PEUVION est désignée comme représentante du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Coteau de Dannes et de Camiers ».

### ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

### ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUIL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Raçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004729\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N° 23004729**

ARTICLE 1er

Monsieur André GENELLE est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie ».

ARTICLE 2

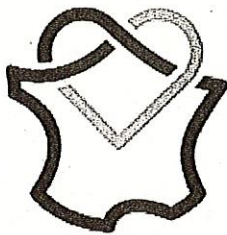
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004730\_V2-AI

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N° 23004730**

ARTICLE 1er

Monsieur Jean-François RAPIN est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Landes, mares et bois acides du Plateau de Sors Saint Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil ».

ARTICLE 2

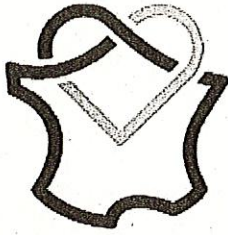
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUIL 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004731\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE** N° 23004731

ARTICLE 1er

Monsieur Guislain TETARD est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie ».

ARTICLE 2

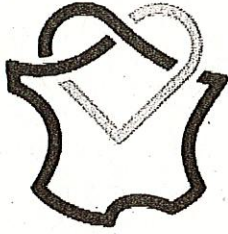
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004732\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE** N° 23004732

ARTICLE 1er

Monsieur Anthony JOUVENEL est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Marais de Balançon ».

ARTICLE 2

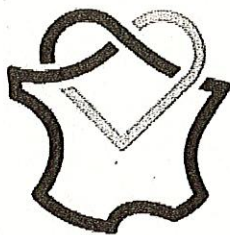
Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004733\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N°23004737**

ARTICLE 1er

Monsieur André GENELLE est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Massif forestier de Luchaux ».

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL, 2023

**Xavier BERTRAND**



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Raçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 059-200053742-20230727-23004734\_V2-AI

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu l'article L 414.2 du code de l'environnement,

**ARRETE N°23004734**

ARTICLE 1er

Monsieur Yves BUTEL est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, au sein du comité de pilotage de la Zone Natura 2000 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional ».

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 27 JUL. 2023

**Xavier BERTRAND**